

Coopération public-public

Convention de partenariat relative à une étude sur les mobilités résidentielles dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) des Yvelines

N° 2025T0012

Entre

Le Ministère de l'Économie, des Finances, de la Souveraineté industrielle et numérique représenté par :

Madame Isabelle KABLA-LANGLOIS
Directrice régionale de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques de l'Île-de-France
1 rue Stephenson
78188 Saint-Quentin-en-Yvelines Cedex

Ci-après dénommé « l'Insee »,

d'une part,

et

La Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise – Aubergenville, représentée par :

Madame Cécile ZAMMIT-POPESCU,
Présidente de la CU GPS&O
2 rue des Chevries
78410 Aubergenville

Ci-après dénommée « GPS&O »,

d'autre part,

Conjointement désignés les « partenaires ».

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

La politique de la ville a pour but de réduire les écarts de développement au sein des villes. Dans la géographie prioritaire en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023, les Yvelines regroupent 22 des 272 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) d'Île-de-France, dont 12 QPV au sein de la communauté urbaine

GPS&O. Par définition, les QPV concentrent des populations à faibles revenus. La persistance d'indicateurs socio-économiques dégradés dans les QPV peut découler d'une dégradation de la situation de leurs habitants ou du départ de populations moins défavorisées et de l'arrivée de populations plus précaires. Pour adapter les politiques publiques aux réalités vécues dans les QPV, les pouvoirs publics ont besoin d'avoir une compréhension claire de la typologie des QPV au regard des flux de leur population : les quartiers sont-ils des quartiers de passage ou hébergent-ils des populations installées sur du long terme/depuis longtemps ? L'analyse des migrations résidentielles et des caractéristiques sociodémographiques des mobiles (entrants et sortants des QPV) vise à déterminer dans quelle mesure les mobilités limitent ou accentuent la ségrégation des QPV.

La communauté urbaine GPS&O souhaite disposer de données sur les migrations résidentielles dans les QPV des Yvelines. L'Insee dispose de données pour traiter ce sujet grâce au fichier démographique des logements et des individus (Fidéli). De plus, il a pour mission d'éclairer le débat public et d'accompagner les acteurs publics locaux dans la mise en œuvre des politiques publiques dont ils ont la responsabilité.

Au regard de cet intérêt partagé, GPS&O et l'Insee engagent un partenariat pour une étude sur les QPV des Yvelines.

La présente convention relève de la coopération public-public prévue par l'article L 2511-6 du Code de la commande publique.

Article 1 - Objet de la convention

L'Insee et GPS&O s'engagent à réaliser en partenariat une étude sur les QPV des Yvelines permettant d'analyser les migrations résidentielles dans les QPV des Yvelines. Chaque partenaire apporte sa contribution dans le respect de ses missions et de ses compétences. L'Insee publie l'étude et participe à ce titre à sa mission d'information générale.

La présente convention définit les conditions administratives, juridiques, financières et techniques du partenariat entre l'Insee et GPS&O.

Article 2 - Pilotage des travaux

Les travaux s'inscrivent dans une démarche de projet. À cette fin, un comité de pilotage est mis en place. Lors de réunions régulières, il examine, oriente et valide la réalisation de chaque étape du projet selon le calendrier prévisionnel figurant en annexe ; il arrête le contenu de la publication finale, en concertation avec la directrice de publication et le comité de rédaction.

Le comité de pilotage est constitué de :

- pour l'Insee
la cheffe du Service Études et Diffusion,
une cheffe de projet,
une chargée d'études ;

- pour GPS&O
le responsable du service politique de la ville,
la cheffe de projets suivi et évaluation.

Pourront également être associés à ce comité de pilotage des représentants du Conseil départemental des Yvelines.

D'autres experts pourront également être associés aux travaux en tant que de besoin.

Un comité technique, composé des membres de GPS&O et pour l'Insee, de la cheffe de projets et de la chargée d'études, sera chargé du suivi opérationnel de l'étude.

Article 3 - Contenu de l'étude

L'étude traitera des migrations résidentielles dans les QPV des Yvelines.

Le contenu détaillé de l'étude, ainsi que la méthodologie et les sources utilisées sont décrits dans l'annexe technique.

Article 4 - Livrables et calendrier prévisionnel des travaux

Les travaux donneront lieu à :

- une étude de 4 pages rédigée conjointement par les partenaires, publiée au 2^e trimestre 2026 ;
- un document de travail comportant des tableaux complémentaires non publiés remis par l'Insee à GPS&O ;
- un communiqué de presse et une communication sur les réseaux sociaux de la direction régionale de l'Insee accompagnant la publication de l'étude.

Le calendrier prévisionnel détaillé des travaux et la répartition des tâches figurent dans l'annexe technique.

Article 5 - Dispositions éditoriales

L'étude sera publiée dans la ligne éditoriale de l'Insee dans la collection Insee Analyses Île-de-France.

La publication portera les logos des partenaires.

La rédaction en chef sera assurée par l'Insee.

La directrice de publication sera la directrice régionale de l'Insee.

La publication sera mise en ligne sur le site internet de l'Insee. Elle sera également relayée sur le site internet de GPS&O *via* un lien vers le site de l'Insee.

Elle sera consultable et téléchargeable gratuitement.

Article 6 - Protection juridique des données

Les partenaires s'engagent à souscrire aux obligations résultant de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (règlement général sur la protection des données).

Article 7 - Propriété et utilisation des données

Chaque partenaire reste titulaire des droits de propriété intellectuelle qu'il détient sur ses propres données ainsi que les outils et méthodes originales qu'il crée.

Après la publication de l'étude, les données échangées entre les partenaires peuvent être utilisées par chaque partenaire sous sa propre responsabilité. L'utilisation est toutefois subordonnée au respect de l'intégrité de l'information et des données, à la mention de la source et aux obligations mentionnées à l'article « Protection juridique des données ».

Ces dispositions ont une portée d'ordre général et demeurent applicables au-delà de la durée de la présente convention.

Article 8 - Coûts et financement

Le coût total de l'opération définie dans la présente convention s'élève à 59 768,9 €.

La valorisation financière des travaux réalisés par l'Insee dans le cadre de la présente convention n'est soumise ni à la TVA ni à quelque taxe d'aucune sorte.

Le détail des coûts et des contributions respectives des partenaires figure dans l'annexe financière.

Compte tenu de la participation de chaque partenaire aux coûts internes (moyens humains) et aux coûts externes, et afin d'équilibrer les contributions respectives, GPS&O versera à l'Insee la somme de 9 000,00 €.

Article 9 - Modalités de règlement

La somme due à l'Insee par GPS&O, soit 9 000,00 €, fera l'objet d'un versement unique à la signature de la convention.

Coordonnées des personnes ou des services assurant le suivi financier de cette convention :

Partenaire	Nom de la personne ou désignation du service	Téléphone	Adresse mail
GPS&O	Zoé GUEUDET	06 18 34 12 54	zoe.gueudet@gpseo.fr
Insee	Direction générale de l'Insee Section des recettes non fiscales	01 87 69 51 80 01 87 69 51 79	dg75-recettes-non-fiscales- insee@insee.fr

GPS&O recevra un titre de perception (TP) par courrier ou via la plateforme Chorus-Pro. Le règlement interviendra par virement auprès de la Direction départementale des finances publiques de l'Essonne chargée du recouvrement sur le compte dont les coordonnées figureront sur le TP.

L'objet du virement devra obligatoirement porter la référence suivante : « INSEE – RNF – Convention n° 2025T0012 »

Partenaire	GPS&O
SIRET	200 059 889 00010
APET	84.11Z

Article 10 - Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à compter de la date de sa signature par le dernier des partenaires et est conclue pour une durée de 2 ans.

Article 11 - Résiliation**Résiliation pour inexécution des obligations**

En cas d'inexécution par l'un ou l'autre des partenaires de ses obligations au titre de la convention, la convention sera résiliée de plein droit 30 jours après une mise en demeure envoyée par lettre recommandée électronique ou postale avec accusé de réception restée sans effet.

Cas de force majeure

On entend par cas de force majeure tout événement irrésistible, imprévisible et extérieur, rendant impossible l'exécution de tout ou partie des obligations contractuelles.

Le cas de force majeure suspend les obligations des partenaires pendant le temps où jouera la force majeure. Les obligations contractuelles reprennent dès que la force majeure cesse.

Les partenaires seront exonérés de toute responsabilité en raison de leurs manquements lorsque ceux-ci sont dus à un cas de force majeure.

Article 12 - Modifications

Toute modification des dispositions de la présente convention fera l'objet d'un avenant dûment signé par les partenaires.

Article 13 - Litiges

Les partenaires conviennent de rechercher une solution amiable à tout différend qui pourrait survenir dans le cadre de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention.

Convention n° 2025T0012 « Mobilités résidentielles QPV des Yvelines »		
Paraphes	Insee	GPS&O

A défaut d'un règlement amiable, tout litige sera soumis à la juridiction administrative compétente.

Article 14 - Annexes

Les annexes ci-dessous, jointes à la présente convention, ont valeur contractuelle.

Annexe 1 : annexe technique

Annexe 2 : annexe financière

Fait, en 3 exemplaires originaux,

A Montigny-le-Bretonneux, le

**Pour le Ministre de l'Économie, des Finances,
de la Souveraineté industrielle et numérique,
La Directrice régionale de l'Insee Île-de-France**

A Aubergenville, le

**Pour la Communauté Urbaine Grand Paris
Seine & Oise,
La Présidente**

Mme Isabelle KABLA-LANGLOIS

Mme Cécile ZAMMIT-POPESCU

ANNEXE TECHNIQUE

1. Contenu et contours de l'étude

- L'étude portera sur les migrations entrantes et sortantes en 2017 et 2020, dans l'ensemble des QPV des Yvelines afin de pouvoir répondre aux questions suivantes :
Combien d'individus déménagent à l'intérieur ou à l'extérieur des QPV ?
Quelles sont les caractéristiques socio-démographiques des mobiles ?
D'où viennent les entrants ? Où vont les sortants ? Dans quel type de logement ?
Les individus quittant les QPV ont-ils un revenu plus élevé que ceux y résidant ou y entrant ?
Les mobiles ont-ils un profil différent des personnes qui ne déménagent pas en matière de composition familiale, de niveau de vie, d'âge, de statut d'occupation ?
Comment évolue la situation des personnes mobiles (entrants et sortants des QPV) relativement à la pauvreté ou au statut d'occupation du logement ?
Quelles sont les caractéristiques des personnes qui sont mobiles au sein d'un même QPV ?
Quelles sont les évolutions constatées entre 2017 et 2020 ?
- Limites de l'étude
Les principales limites de l'étude sont celles de l'investissement utilisé (cf/ 3. Démarche et méthodologie ci-après) :
 - les mobilités sont observées à l'échelle des individus et non des ménages. Or certaines mobilités sont souvent liées, par exemple celle des enfants avec celles de leurs parents.
 - Les individus de moins d'un an ne peuvent pas être comptabilisés dans les mobilités.
 - les individus dont le logement n'est pas connu en N ou en N-1 sont exclus, ce qui exclut de faire les parcours avec l'étranger. Or, certains QPV peuvent accueillir des étrangers.
 - il n'est pas possible d'avoir des informations sur le caractère durable, ou non, du changement de résidence des individus.
 - seules les migrations résidentielles sur une année sont observées, ce qui ne permet qu'une étude partielle des trajectoires individuelles.
 - les déménagements infra-annuels ne sont pas observables : quand plusieurs déménagements ont lieu au cours d'une même année pour un même individu, ils sont considérés comme un seul déménagement, allant du point de départ du premier au point d'arrivée du dernier.
 - des règles de diffusion très strictes doivent être respectées, car au secret statistique s'ajoute le secret fiscal dû à l'origine de la source et des restrictions prévues par la Cnil. Ces restrictions concernent particulièrement les zonages avec de faibles effectifs mais aussi ceux où le risque de différenciation géographique peut rompre le secret.
- Périmètre de l'étude
Le périmètre de l'étude est le département des Yvelines et porte sur la géographie prioritaire en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2015. Un focus sera effectué sur les QPV de la communauté urbaine GPS&O.

2. Nature des livrables

- Une publication dans la collection Insee Analyses Île-de-France (4 pages), accompagné d'un fichier regroupant les données des figures de la publication ainsi que des tableaux complémentaires.
- Un document de travail comportant des tableaux complémentaires non publiés remis par l'Insee à GPS&O

3. Démarche et méthodologie

- Source et méthode
L'étude sera réalisée grâce à un investissement, outil méthodologique développé par une division du Département de l'Action Régionale de l'Insee, qui porte sur les migrations résidentielles des habitants des QPV. Cet investissement mobilise la source des Fichiers démographiques sur les logements et les individus (Fidéli) qui se présente comme un assemblage raisonné de données administratives, notamment fiscales. Pour chaque millésime N de Fidéli, deux exercices annuels N et N-1 sont fournis ce qui permet de suivre les mobilités (et les immobilités) d'individus repérés entre les deux exercices. Les millésimes s'entendent au 1^{er} janvier.
L'étude portera sur les millésimes 2017 et 2020 de cette source et analysera donc les migrations résidentielles entre le 01/01/2016 et le 01/01/2017 d'une part, et le 01/01/2019 et le 01/01/2020 d'autre part (mobilités avant Covid).

- Définition des principaux concepts
Dans cette étude, les migrations résidentielles correspondent aux changements de lieu de résidence entre 1^{er} janvier N (2016, 2019) et le 1^{er} janvier N+1 (2017, 2020).
Les entrants sont les personnes qui habitent dans un QPV en N+1 et n'habitaient pas en QPV en N.
Les sortants sont les personnes qui habitaient en QPV en N et n'habitent pas dans un QPV en N+1.
Les immobiles sont les personnes habitant le même QPV en N et N+1 sans avoir déménagé.
Les déménagements à l'intérieur d'un même QPV ou entre QPV ne seront donc pas pris en compte dans l'analyse comparative des mobiles (entrants et sortants) et des immobiles. Ils seront traités dans un encadré.
- Niveaux géographiques
L'étude sera réalisée à l'échelle du département des Yvelines et traitera des QPV dans leur ensemble. Un focus sera effectué sur les QPV de la communauté urbaine GPS&O.

4. Bibliographie

- M. Soleilhavoup, L. Villacampa, « [Les habitants des quartiers prioritaires d'Occitanie déménagent autant que ceux des territoires environnants](#) », Insee Analyses Occitanie n°152, septembre 2024.
- L. Berthelot, D. Veal, « [En Île-de-France, 14 % des habitants vivent dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville](#) », Insee Analyses Île-de-France n°189, septembre 2024.
- K. Bloch, M. Gerardin, « [La moitié des personnes ayant habité en quartier prioritaire entre 2011 et 2020 y restent tout au long de la période](#) », Insee Première n°1996, mai 2024.
- V. Monchâtre, V. Pic, « [Dans le Grand Est, la population qui quitte les quartiers prioritaires a une situation moins précaire que celle qui y réside](#) », Insee Analyses Grand Est n°156, avril 2023.
- F. Bertaux, P. Laurent, V. Vicaire, O. Wolber, S. Beaufils, H. Joinet, « [Quartiers prioritaires franciliens : une mobilité résidentielle élevée dans l'Essonne et moindre dans les Yvelines et les Hauts-de-Seine](#) », Insee Analyses Île-de-France n°119, juillet 2020.
- « [Mobilité résidentielle des habitants des quartiers prioritaires](#) », CGET-ONPV, Rapport de l'ONPV 2017.

5. Calendrier prévisionnel de réalisation

Étape	Échéance	Acteurs concernés
Réunion de lancement du projet	Novembre 2024	Insee, GPS&O
Réunion d'angles	Avril 2025	Insee
Traitements et analyse des données	Octobre-Novembre 2025	Insee
Comité de rédaction	Décembre 2025	Insee, GPS&O
Rédaction de l'étude	Janvier 2026	Insee, GPS&O
Relecture de la publication	T1 2026	Insee, GPS&O
Réalisation de la publication	T1 2026	Insee, GPS&O
Mise en ligne de la publication	T2 2026	Insee, GPS&O

ANNEXE FINANCIERE

Annexe financière de la convention n° 2025T0012
Mobilités résidentielles QPV des Yvelines
Tableau 1 - Détail des coûts engagés

Nature des dépenses	Insee				GPS&O			
	Nombre de jours*			Valorisation en €	Nombre de jours*			Valorisation en €
	Cadre A+	Cadre A	Cadre B		Cadre A+	Cadre A	Cadre B	
1 - Pilotage du partenariat	0.0	3.0	0.0	2021.4	0.0	3.0	0.0	2021.4
2 - Phase exploratoire	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
3 - Réalisation et rédaction de l'étude	0.0	30.0	20.0	35288.9	0.0	25.0	0.0	16845.0
3a - Investissement méthodologique	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
3b - Traitement des données	0.0	0.0	20.0	10472.0	0.0	0.0	0.0	0.0
3c - Analyse et rédaction	0.0	30.0	0.0	20214.0	0.0	25.0	0.0	16845.0
3d - Coûts liés au développement des outils et méthodes par les pôles de service de l'AR de l'Insee				4602.9				0.0
4 - Réalisation de la publication	0.0	0.0	3.0	1570.8	0.0	0.0	0.0	0.0
5 - Promotion - Communication	0.0	2.0	0.0	1347.6	0.0	1.0	0.0	673.8
Coûts internes	0.0	35.0	23.0	40228.7	0.0	29.0	0.0	19540.2
Coûts externes				0.0				0.0
COÛT TOTAL				40228.7				19540.2

* valorisés aux tarifs parus au JO du 7 août 2024 (arrêté du 25 juillet 2024)

Tarif pour un jour de travail d'un administrateur (A+) : 942.8 €

Tarif pour un jour de travail des autres cadres A : 673.8 €

Tarif pour un jour de travail d'un cadre B : 523.6 €

Convention n° 2025T0012 « Mobilités résidentielles QPV des Yvelines »
Paraphes

Insee

GPS&O

Tableau 2 - Récapitulatif des coûts et contributions

Partenaires de la convention	Nombre de jours A+, A et B	Coûts totaux avant flux financiers en €	Flux financier entre l'Insee et son partenaire en €	Coûts totaux après flux financier en €	Contribution au total de l'opération (en %)
Insee	58.0	40228.7	-9000.0	31228.7	52.25
GPS&O	29.0	19540.2	9000.0	28540.2	47.75
Ensemble	87.0	59768.9	0.0	59768.9	100.0